

ÉDITO



Chères Champagnardes,
chers Champagnards,

Ce numéro de février 2026 de l'Écho Champagnard vous présente, comme chaque fois, les informations relatives à la vie municipale et aux actions en cours.

Il permet également de relayer des informations pratiques utiles au quotidien et d'apporter des précisions sur les projets suivis par la commune.

À l'approche du printemps, plusieurs événements inscrits au calendrier communal se tiendront dans les prochaines semaines : les 10 jours de la culture, le carnaval ainsi que l'Ultra Crazy Cross de Champagnier.

Ces rendez-vous, organisés avec les associations et des acteurs locaux, rythmeront la vie de la commune.

Vous trouverez dans les pages suivantes les informations détaillées ainsi que les dates à retenir.

Bonne fin d'hiver et bon printemps à toutes et à tous.

Florent CHOLAT
Maire de Champagnier

CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP

LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MADELEINE VATIN-PÉRIGON

Comme l'ensemble des établissements scolaires, l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON de CHAMPAGNIER est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Ce plan a pour objectif de préparer l'école à faire face à des situations exceptionnelles susceptibles de présenter un danger pour les élèves et les adultes, et d'organiser la réponse de l'établissement de manière structurée et coordonnée.

Le PPMS couvre différents types de risques, parmi lesquels :

- les événements naturels ou climatiques majeurs,
- les risques technologiques ou environnementaux,
- ainsi que le risque d'intrusion ou d'événement de sécurité interne ou externe à l'établissement.

Pour chacun de ces scénarios, le PPMS précise les consignes à appliquer, les modalités de mise en sécurité des élèves, les rôles des personnels, ainsi que les liens avec les services de secours et les autorités compétentes.

À CHAMPAGNIER, le PPMS de l'école a été élaboré et actualisé en cohérence avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette articulation permet d'assurer une continuité des procédures entre l'école et l'organisation communale, notamment en matière d'alerte, de communication et de gestion de crise.

Dans le prolongement de ce travail, l'école a récemment été équipée de la solution MyKeeper, présentée en conseil d'école.

Ce dispositif vient compléter les outils existants en matière de sécurité, notamment pour la gestion du risque intrusion.

MyKeeper permet :

- un déclenchement rapide d'une alerte en cas de situation nécessitant une mise en sécurité immédiate,
- un suivi des classes et des groupes, facilitant la prise en compte de la situation réelle de l'établissement,
- un déclenchement possible en itinérance, y compris lorsque les élèves se trouvent au gymnase ou en sortie scolaire,
- une coordination interne en situation d'urgence.

À savoir

L'ensemble de ces dispositifs s'inscrit dans une démarche de prévention et d'anticipation, visant à permettre une réaction adaptée en cas d'événement exceptionnel, tout en garantissant un cadre scolaire sécurisé pour les élèves.

LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP

GYMNASSE LIONEL TERRAY D'ÉCHIROLLES

Au lycée, on m'a dit que le gymnase appartient en partie à la commune de CHAMPAGNIER. C'est vrai ?

Aussi surprenant que cela puisse paraître... oui, c'est vrai – du moins si l'on parle bien du gymnase Lionel Terray, situé juste à côté du lycée Marie Curie.

En réalité, ce gymnase n'appartient ni à la Ville d'ÉCHIROLLES, ni à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il appartient à une structure un peu particulière : un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), créé en juin 1984, appelé le SIRLYSAG - *Syndicat Intercommunal pour la Réalisation du Lycée polyvalent du Sud de l'Agglomération Grenobloise*.

C'est une structure juridique qui permet à plusieurs communes de s'associer pour porter ensemble un projet ou gérer un équipement d'intérêt commun. Dans le cas du SIRLYSAG, il rassemble depuis les années 1980 les communes d'ÉCHIROLLES, CLAIX, PONT-DE-CLAIX, EYBENS, CHAMPAGNIER et BRESSON.

À l'origine, sa mission était simple : construire le lycée Marie Curie et ses équipements annexes, à savoir le gymnase Lionel Terray et le plateau sportif voisin. Une fois les travaux terminés, le lycée a été transféré à la Région, comme prévu. En revanche, le gymnase (et à l'origine le plateau sportif) n'ont finalement pas été transférés.

Résultat : le SIRLYSAG, qui avait porté leur construction, n'a pas été dissous et a continué d'en assurer l'entretien, la maintenance et la gestion.

Depuis, le plateau sportif a bien été transféré à la Région, mais le gymnase Lionel Terray reste aujourd'hui encore géré par le SIRLYSAG. C'est lui qui assume l'ensemble des frais de fonctionnement et qui facture l'utilisation du gymnase au lycée pour les cours d'EPS.

Les communes fondatrices sont obligatoirement membres du syndicat : il n'est pas possible d'en sortir... ni d'y entrer. Cela peut sembler étonnant, d'autant plus que l'évolution de la carte scolaire fait qu'aujourd'hui environ 20 % des élèves du lycée ne viennent pas des communes membres.

Chaque commune est représentée par deux élu.e.s au conseil d'administration, et le financement repose sur une double clé de répartition :

- 1/3 des charges est pris en charge par la Ville d'ÉCHIROLLES, au titre de l'utilisation du gymnase en dehors du temps scolaire par les clubs sportifs.
- Les 2/3 restants sont financés par les communes membres au prorata du nombre d'élèves scolarisés au lycée.

Le budget annuel du SIRLYSAG est d'environ 63 000 €.

Il couvre notamment :

- ♦ les salaires des gardiens ;
- ♦ les contrats d'entretien ;
- ♦ les fluides (eau, électricité, chauffage) ;
- ♦ et les autres charges courantes.

En 2025, cette clé de répartition fait que la ville d'ÉCHIROLLES finance la plus grande part, avec environ 45 000 €, tandis que CHAMPAGNIER, avec 34 élèves scolarisés sur 1 301 au total, contribue à hauteur d'environ 1 370 €.

La structuration en syndicat rendant complexe la réalisation d'investissement dans ce gymnase, et le manque d'investissement rendant difficile son exploitation, des discussions existent depuis de nombreuses années pour envisager à nouveau un transfert du gymnase à la Région Auvergne-Rhône-Alpes cependant, à ce jour, le SIRLYSAG reste pleinement compétent pour la gestion du gymnase Lionel Terray.

Conclusion : oui, le gymnase Lionel Terray appartient bien... un tout petit peu à la commune de CHAMPAGNIER.



INSTALLATION D'UN MÉDECIN

En 2025, la commune de CHAMPAGNIER a réalisé des travaux d'aménagement dans un local commercial de 78 m², acquis préalablement, situé en pied d'immeuble au hameau du Laca.

Ces aménagements ont permis de créer deux espaces distincts : un local paramédical et un local médical. Chacun dispose de sa propre salle d'attente, tandis que les sanitaires et une salle de repos sont communs aux deux entités.

Inauguré en juillet 2025, le local paramédical accueille, à différents moments de la semaine, une ostéopathe, une infirmière libérale, une psychologue du travail ainsi qu'une infirmière puéricultrice libérale, dont l'activité débutera prochainement. Le local médical, quant à lui, n'a pas trouvé immédiatement preneur, notamment en raison du désistement d'un jeune praticien pour des motifs familiaux.

Afin de faciliter le recrutement d'un médecin répondant aux critères définis - notamment une installation sans patientèle préalable -, la commune a fait appel à un cabinet spécialisé. Cette démarche a conduit à la diffusion d'une offre sur plusieurs réseaux professionnels dédiés. C'est dans ce cadre que la candidature d'une jeune médecin généraliste souhaitant s'installer dans le local médical a été reçue en janvier 2026.



INSTALLATION D'UN MÉDECIN ... SUITE

Conformément aux usages et aux dispositions légales en vigueur, la commune a proposé une aide à l'installation formalisée par une convention. Celle-ci a été adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du 2 février 2026. Cette aide comprend une franchise de loyer de 18 mois ainsi qu'un doublement de l'aide à l'installation de l'ARS, à hauteur de 10 000 €.

En contrepartie, la praticienne s'engage à exercer la médecine générale pendant toute la durée du bail. À défaut, elle serait tenue de rembourser tout ou partie de la prime perçue.

Après validation de l'ensemble de ces éléments par les services compétents, le bail professionnel et la convention ont été signés le 10 février 2026 avec le Docteur HADDAD.

Le début de son activité est prévu pour le mois de mai 2026, une fois que l'ARS aura finalisé l'ensemble des démarches administratives nécessaires à une primo-installation.

Le Docteur HADDAD communiquera dans les prochaines semaines les modalités pratiques pour l'inscription en tant que médecin traitant.

La commune relaiera ces informations afin de faciliter vos démarches.



D'ici là, il est inutile de contacter la mairie pour une inscription sur liste d'attente : juridiquement, une collectivité ne peut ni constituer ni gérer une liste de patients pour un médecin libéral, cette démarche relevant exclusivement de la relation directe entre le praticien et ses patients.

GESTION DES ARBRES

Qui fait quoi quand un arbre tombe sur la route ?

Depuis 2014, la commune de CHAMPAGNIER est membre de la communauté de communes Grenoble-Alpes Métropole.

La loi MAPTAM de 2015 a rendu obligatoire le transfert de la compétence « voirie » aux métropoles. Autrement dit, l'aménagement et l'entretien des routes communales ouvertes à la circulation (chaussées, trottoirs, pistes cyclables, signalisation ou marquages au sol) relèvent désormais de la Métropole.

La commune n'en assure plus ni le financement ni les travaux.

Le maire conserve toutefois ses pouvoirs de police de la circulation. Il peut réglementer le stationnement, limiter ou interdire la circulation et prendre les arrêtés nécessaires en cas de danger ou d'événement exceptionnel.



Que faire si je vois un arbre tombé sur la route ?

La première question à se poser est celle de l'urgence. En cas de danger immédiat (route bloquée, risque d'accident, circulation rendue dangereuse) il faut appeler le 17, le 18 ou le 112. Les services de secours sécurisent les lieux et prennent les premières mesures de protection.

Ils contactent ensuite directement les services compétents, communaux ou métropolitains, afin d'organiser l'intervention technique.

À CHAMPAGNIER, un élu d'astreinte est joignable en permanence par les secours : les circuits d'alerte sont donc déjà établis et opérationnels, sans qu'il soit nécessaire de multiplier les appels en mairie.

Lorsque la situation ne présente pas de danger immédiat, il faut signaler le problème à la mairie. Celle-ci fera le lien avec Grenoble-Alpes Métropole pour qu'une intervention soit programmée si besoin.



Y a pas plus d'arbres qui tombent en ce moment ?

Si les chutes d'arbres semblent plus fréquentes, plusieurs facteurs l'expliquent. Le dépérissement des forêts, lié notamment au stress hydrique et thermique accentué par le changement climatique, fragilise les peuplements.

À cela s'ajoutent les épisodes climatiques intenses (vent, neige, fortes pluies) qui augmentent le risque de chute.



GESTION DES ARBRES ... SUITE

Ne peut-on pas les couper avant qu'ils tombent ?

La question de la prévention se heurte malheureusement à deux limites.

D'une part, il est difficile d'identifier à l'avance les arbres réellement menaçants, certains pouvant tomber depuis plusieurs mètres en retrait de la route ou présentant simplement un état extérieur ne laissant pas présager une chute prochaine.

D'autre part, la plupart des terrains bordant les voies sont privés. Dans la Combe de CHAMPAGNIER, par exemple, plus de 80 parcelles, réparties sur trois communes, jouxtent la route et la loi n'autorise l'intervention d'une collectivité sur une propriété privée qu'en cas de danger immédiat.

L'entretien courant relève donc des propriétaires qui sont d'ailleurs régulièrement sollicités par les collectivités.



Dans la pratique, toutefois, l'identification précise des propriétaires et des limites de parcelles est extrêmement complexe. La sécurisation des routes bordées de forêts privées constitue ainsi un enjeu réel, mais les outils juridiques actuels rendent très difficile les actions préventives. Si plusieurs textes de loi ont proposés de renforcer la capacité d'action des collectivités dans ces cas là, aucun ne permet à ce jour une intervention publique et/ou une mise en responsabilité efficace des propriétaires. Cette réalité ne concerne pas uniquement la Combe de CHAMPAGNIER, mais de très nombreuses routes en France.

À savoir

En cas de glissement de terrain, le principe reste similaire. S'il existe un danger immédiat il convient d'alerter les secours. Si pas de danger immédiat, vous pouvez prévenir la mairie. C'est ensuite Grenoble-Alpes Métropole qui intervient.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Les élections municipales ont lieu les 15 et 22 mars 2026. Les inscriptions sur les listes électorales ont été clôturées le 4 février (pour les inscriptions en ligne) et le 6 février 2026 pour les inscriptions en mairie). Le bureau de vote de la salle du conseil municipal sera ouvert de 8h à 18h. La présentation d'une pièce d'identité avec photo est obligatoire pour pouvoir voter. Sans pièce d'identité, vous ne pourrez pas voter.

Liste des titres valables établie par arrêté du Ministre de l'Intérieur

- Carte nationale d'identité / Passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans
- Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, titre de séjour, en cours de validité
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" ou, jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013
- Carte vitale avec photographie
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Carte du combattant avec photographie et délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure

Établissement d'une procuration

Si vous êtes absent pour les élections municipales du 15 mars 2026, vous pouvez donner procuration à un autre électeur de votre choix, inscrit ou non dans la même commune. Le jour des élections, celui-ci devra se déplacer dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Deux possibilités :

➤ Effectuez la démarche en ligne sur maprocuration.gouv.fr

➤ Remplir et imprimer le formulaire [Cerfa n°14952*04](http://Cerfa.n°14952*04) à télécharger (ou remplir sur place à l'Hôtel de Police ou Gendarmerie)

Sauf si vous utilisez l'identité numérique certifiée de france-identite.gouv.fr pour réaliser la procédure de manière dématérialisée, vous devrez dans tous les cas vous présenter dans n'importe quel commissariat de Police, Brigade de gendarmerie ou au Tribunal d'Instance avec le formulaire complété ou le récépissé de démarche en ligne imprimé.

Pour valider votre procuration, vous devrez ainsi justifier votre identité et délivrer l'identité (nom, nom de jeune fille, prénoms, date et lieu de naissance), l'adresse et le numéro national d'électeur de la personne qui votera pour vous.

Ce numéro se trouve sur la carte électorale ou peut être obtenu via le téléservice

«Interroger sa situation électorale»

Un mandataire ne peut être porteur que d'une seule procuration établie en France (plus éventuellement une procuration établie à l'étranger).



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

UNE CHARTE POUR LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DURABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La Charte Documentaire Durable de la bibliothèque municipale de CHAMPAGNIER, valable pour la période 2026-2031, a été adoptée par le Conseil municipal le 2 février dernier.

Alignée avec le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) adopté en 2023, elle définit les principes écoresponsables de la constitution et du développement des collections. Ainsi, en s'appuyant sur des textes de référence tels que la Loi Lahary-Robert de 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, et le Code de l'environnement, la Charte Documentaire Durable vise à promouvoir une politique de durabilité à chaque étape de la vie du livre en bibliothèque : sélection, acquisition, conservation, médiation, désherbage, élimination.

Les missions de la bibliothèque

Dans la charte sont rappelées les missions des bibliothèques publiques dans lesquelles s'inscrit celle de CHAMPAGNIER dont les principales sont de garantir l'égal accès de tous à la culture et à l'information, de promouvoir la lecture, de renforcer le lien social. De plus, la bibliothèque conforte son rôle éducatif notamment en sensibilisant à la préservation de l'environnement.



La constitution des collections

Le pluralisme des collections est fondamental dans la politique documentaire des bibliothèques publiques, garantissant la diversité des opinions et des expressions, dans le strict respect de la loi. Les collections, organisées en trois secteurs (adulte, ado, jeunesse), sont francophones et axées sur la culture générale et la transition écologique. Elles peuvent être enrichies par des documents de la Médiathèque Départementale de l'Isère et par des ressources numériques disponibles en ligne. Les usagers peuvent faire des suggestions d'acquisitions, qui sont évaluées par les bibliothécaires, et les dons sont examinés au cas par cas par le personnel de la bibliothèque.

La sélection des documents

La sélection des documents tient compte de leurs qualités formelles ou scientifiques, de l'actualité littéraire et de ses succès publics, de la cohérence de la collection considérée dans son ensemble. Chaque fois que cela est possible, l'engagement écoresponsable des maisons d'éditions est retenu comme critère de sélection. La bibliothèque veille également à se servir chez les libraires locaux et indépendants. Les acquisitions sont réalisées dans le cadre d'un budget annuel défini par le Conseil municipal.

La valorisation et la médiation

La bibliothèque, par ses ressources, documents, services et animations, permet d'avoir une meilleure connaissance du monde qui nous entoure. Vecteur de transmission, elle prend en compte les besoins et les pratiques des usagers pour favoriser leur rencontre avec les documents et services proposés.

L'évolution des collections

Pour maintenir son attractivité, la bibliothèque de CHAMPAGNIER actualise régulièrement ses collections en acquérant de nouveaux documents et en éliminant les documents obsolètes ou endommagés, à qui elle donne une seconde vie par le don aux partenaires institutionnels ou associatifs. La charte représente un engagement fort de la bibliothèque de CHAMPAGNIER vers une culture durable, en intégrant des valeurs de responsabilité environnementale dans toutes ses missions et activités.



AGENDA DE LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi 28 mars - 10h

Café Livres

Mutualisé avec la médiathèque Yvette VIROT de JARRIE

Envie de partager vos coups de cœur ?

De recevoir conseils et recommandations littéraires ?

Pendant 1h30, discutons du plaisir de nos lectures autour d'un café ou d'un thé.

"Chaque lecture est un acte de résistance. Une lecture bien menée sauve de tout, y compris de soi-même."

Daniel PENNAC



Accès libre et gratuit



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

AGENDA DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mercredi 8 avril - 10h30

HEURE DU CONTE

Des histoires pour petites oreilles à écouter, à regarder, à imaginer et à rêver !

A partir de 3 ans, 30 mn

Entrée libre et gratuite

Mercredi 8 avril - 14h

HEURE DU JEU

Apportez vos jeux, jouez en famille ou entre ami.e.s, partagez et découvrez de nouveaux jeux de société.

Tout public, 1h30

Participation libre et gratuite



Vendredi 10 avril - 10h à 16h

JOURNÉE CLASH - COIN LECTURE AUX SUPERS HISTOIRES

Par la Compagnie AJT dans le cadre du dispositif Vive les Vacances et des 10 jours de la culture

Venez passer une journée au théâtre avec les artistes pour écouter, regarder, fabriquer et lire des histoires sur le thème de l'adelphie !

L'adel-quoi ? L'adelphie : l'ensemble des sœurs et frères d'une même famille quoi !

Sur scène les artistes inventent un décor ingénieux où bruitages, musique, effets spéciaux et autres surprises nous invitent à explorer ces relations si particulières, entre rivalité et complicité.

À savoir

Réservez votre journée et amener votre pique-nique !

Lectures spectacles, activités et surprises dès 3 ans

Théâtre Espace 600 - Réservation en ligne : espace600.fr

Jeudi 23 avril - 10h30

UN PAS PLUS LOIN

Duo dansé et participatif pour la petite enfance

Par la Compagnie Kay dans le cadre des 10 jours de la culture (avec le soutien de Grenoble-Alpes Métropole)

Un spectacle magique pour éveiller les sens, se découvrir et découvrir le monde, être à la fois acteurs et spectateurs.

De quelques mois à 6 ans, 30 mn

Entrée libre avec le dispositif 2 KG de culture (j'assiste à un spectacle gratuit et j'apporte en contrepartie 2KG de denrées alimentaires collectés le jour de la représentation)



Avec 2KG de culture, soutenez l'aide alimentaire à chaque événement culturel !

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel de soutenir ceux qui en ont besoin. De nombreux étudiants et personnes en difficulté se retrouvent à devoir faire face à des défis alimentaires importants. Les banques alimentaires, bien que irremplaçables, ont du mal à répondre à une demande toujours croissante.

Mais nous avons le pouvoir de changer cela ! En faisant un don de denrées alimentaires lors d'événements culturels, vous contribuez directement à renforcer les réserves des banques alimentaires tout en profitant d'une expérience enrichissante. Chaque contribution compte et ensemble, nous pouvons faire une réelle différence. Unissons nos forces pour créer un impact positif et durable !

Objectifs

- Transformer chaque événement culturel en une collecte simple pour soutenir l'aide alimentaire locale
- Proposer aux lieux culturels d'agir concrètement en facilitant la collecte de dons
- Sensibiliser le public à la précarité alimentaire

Toutes les denrées alimentaires récoltées sont transmises à la Banque Alimentaire qui s'occupe de les distribuer par le biais de son réseau : les CCAS, les restos du cœur, le secours populaire, les épiceries solidaires.



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

UNE BELLE RENCONTRE ARTISTIQUE POUR LES ENFANTS DU PÉRISCOLAIRE

Le 7 janvier 2026, pendant le temps de périscolaire du mercredi, les enfants ont eu la chance de rencontrer les artistes de la compagnie AJT.

Une première découverte qui marque le début d'un beau projet culturel partagé.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la résidence artistique de la compagnie, accueillie dans la salle du conseil municipal durant la semaine du 26 janvier 2026. Cette semaine de présence sur la commune a permis aux enfants et à l'équipe d'animation de vivre des moments privilégiés avec les artistes, notamment lors de temps d'échange et de repas partagés, pendant que la troupe avançait dans la création de son spectacle.

Le spectacle en préparation aborde la thématique de l'adelphité, c'est-à-dire le lien entre frères et sœurs, un sujet riche en émotions, en souvenirs et en imagination.



En parallèle, le service animation travaille également avec les enfants autour de cette thématique.

À travers la découverte de lectures jeunesse, qui serviront aussi de support au spectacle de la compagnie AJT, les enfants explorent les relations fraternelles sous différentes formes artistiques.

Plusieurs projets créatifs ont ainsi vu le jour :

- ❖ la création d'histoires en kamishibai (théâtre d'images) ;
- ❖ des réalisations en théâtre d'ombres chinoises.

Ces ateliers d'ombres ont été menés avec une intervenante spécialisée, qui a permis aux enfants de plonger dans un univers imaginaire fascinant, fait de silhouettes, de lumière et de narration.

De très belles rencontres artistiques et humaines qui ne s'arrêtent pas là !

À savoir

Une restitution de ces moments de partage est prévue le vendredi 10 avril, pendant les vacances scolaires.

D'autres temps de jeu et d'échange entre les artistes et les enfants pourront également avoir lieu d'ici là, pour faire vivre pleinement ce projet au cœur de la commune.



À VOS AGENDAS

1^{ER} AVRIL/ LE CARNAVAL EST DE RETOUR

Cet évènement est organisé par le Sou des Écoles, avec la participation du service animation.

Petits et grands sont les bienvenus pour ce moment convivial et gratuit.

Cette année, nous avons choisi le thème « pirates ».

Les festivités débuteront à 10h à l'Espace des 4 Vents avec des jeux et animations sur le thème de la piraterie.

Ensuite, place au défilé dans le village qui partira à 11h30.

À la fin du défilé nous partagerons tous ensemble un pique-nique où chacun pourra amener sa spécialité salée ou sucrée à partager.

Pensez à amener vos assiettes, couverts et écocup.

À partir de 13h15, vous pourrez assister au brûlage de "M. Carnaval".

Nous serons très contents de vous retrouver déguisés à cette occasion !
L'équipe du Sou des Écoles

CARNAVAL



17 AVRIL/ LES 10 JOURS DE LA CULTURE

Les 10 jours de la culture se déroulent chaque année au printemps dans une trentaine de communes de la Métropole. La 8^{ème} édition se tiendra du 10 au 25 avril.

Elle proposera des dizaines d'événements gratuits et pour tous les âges : théâtre, magie, danse, cinéma, patrimoine...

La Métropole co finance le spectacle à hauteur de 70%, la commune finance le restant.

Pour plus d'information :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/242-les-10-jours-de-la-culture.htm>

La commune, en partenariat avec la MJC de CHAMPANIER, a retenu la Compagnie « Barbarins Fourchus » qui proposera le spectacle « Le Trio Barrock ».

À savoir

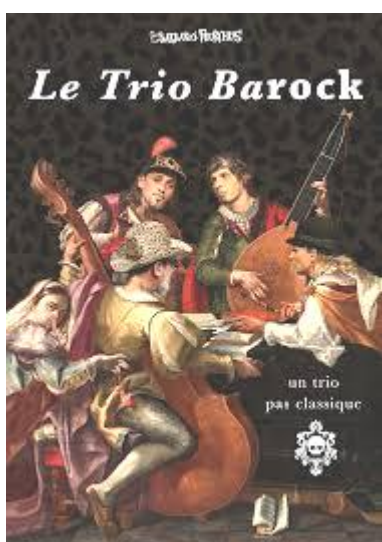
Vendredi 17 avril

20h

à l'Espace des 4 Vents

Tout public

Durée : 1h15



LE TRIO BAROCK ou... comment rendre la musique baroque accessible à tous. Spectacle tout terrain et autonome en technique.

Ou... comment un groupe de rock américain "pur jus", tombé sous le charme de la musique baroque, part en tournée en Europe avec son trio de musique de chambre. Au cours du concert, leurs instruments modernes (épinettes et guitares électriques, saxophones soprano et flûte traversière) délivrent délicatement de son classique corset la belle musique baroque indisciplinée.

Telemann, Bach, Vivaldi, James Oswald, Bodin du Boismortier ... se timbrent au son du rock et s'encanaillent électriques.

D'un enthousiasme taquin, le TRIO, imprégné des caves de répétitions enfumées, est accompagné par une Maîtresse de Cérémonie élégamment givrée. Celle-ci aime aussi partager avec le public ses explorations du monde baroque : la poésie, la tragédie des récits d'opéras et leur cruauté...

Au fil du concert, l'ensemble des protagonistes s'émancipe du programme et finit par faire une sorte de synthèse de leurs étonnantes découvertes.

À la fin du spectacle, un temps est consacré à la médiation.

En savoir +

Comme chaque année la commune soutient le dispositif 2KG de culture. Il s'agit de transformer chaque événement culturel en une collecte simple pour soutenir l'aide alimentaire locale. Apportez donc quelques denrées non périssables et profitez d'un événement culturel.



À VOS AGENDAS

4 AVRIL / ULTRA CRAZY CROSS CHAMPAGNIER - ÉDITION 2026

Inscriptions

SAMEDI
4 Avril 2026
17h00

Le jour change, l'heure aussi.

Cross adultes 6 km et 10,5 km
Courses enfants 19h00
Marche 6 km
Joëlettes bienvenues
Repas sur réservation

http://crosschampagnier.jimdo.com

LOCOMOTIVE
1€ par coureur reversé à l'association.

Ultra Crazy Cross de Champagnier 2026 : un format exceptionnel cette année !

Le Ultra Crazy Cross de Champagnier (U3C) revient en 2026 avec un format exceptionnel à noter dès maintenant dans vos agendas.

Cette année, la course aura lieu le **samedi 4 avril** (et non le dimanche), avec un départ donné à 17h (au lieu de 9h30 les années précédentes).

Ce changement s'explique par plusieurs éléments du calendrier :

- ☞ le week-end précédent se tient la course Grenoble-Vizille,
- ☞ le lendemain correspond au week-end de Pâques, juste avant les vacances scolaires de notre zone.

Ce nouveau créneau permet de préserver la participation des coureurs, de s'adapter au calendrier sportif local et de maintenir l'esprit convivial de l'événement.

Les parcours

- Course 6 km (100 m D+) : accessible à tous, idéale pour se lancer.
- Course 10,5 km (250 m D+) : le parcours historique, avec passage par le Saut du Moine et de superbes points de vue sur CHAMPAGNIER.

Départ commun à 17h, depuis l'Espace des 4 Vents.

Autre nouveauté 2026 : une véritable marche de 6 km autour de la colline, ouverte à toutes et tous, pour profiter du parcours sans chronomètre, dans un esprit familial et convivial

À savoir

Tarifs

6 € ==> 6 km
8 € ==> 10,5 km

1€ par inscription sera reversé à l'association Locomotive (+ 0,80 € de frais pour les inscriptions en ligne)

Inscriptions

<https://www.engage-sports.com/u3c2026/>



Les parcours détaillés restent consultables sur le site d'inscription pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus.

Après l'effort

Un repas coureurs et accompagnateurs sera proposé à partir de 20h.
Réservation obligatoire lors de l'inscription, dans la limite de 100 repas.

Bénévoles ...

... plus que jamais indispensables !

Même avec ce format horaire inédit, l'U3C ne peut exister sans ses précieux et fidèles bénévoles : accueil, inscriptions, parking, ravitaillement, sécurité, encouragements sur le parcours... chaque coup de main compte.

Le repas du soir est toujours offert aux bénévoles, y compris à celles et ceux qui souhaitent courir après avoir aidé (inscriptions, parking, logistique...).

Leur inscription au repas se fera en dehors du protocole d'inscription classique, réservé aux coureurs et accompagnants non bénévoles.

Pour proposer votre aide ou vous faire connaître en tant que nouveau bénévole, vous pouvez contacter directement



fralo@free.fr



Rendez-vous le samedi 4 avril 2026 à partir de 17h, à l'Espace des 4 Vents, pour courir, marcher, encourager... et partager un très beau moment à CHAMPAGNIER.



RETOUR EN IMAGE

15 JANVIER / CLUB D'ORTHOGRAPHE



Le jeudi 15 janvier dernier, les membres du club d'orthographe ont participé à l'assemblée générale de l'association qui, pour rappel, a été créée en 2009.

Le bureau est composé de Mesdames Marie-Thérèse DEBROIZE (présidente), Catherine CHARLAT (trésorière) et Marie-Thérèse ARAVINDAKSHAN (secrétaire).

Le club se réunit les jeudis en mairie de 18h30 à 20h.

En 2025, plus d'une trentaine de séances ont eu lieu. Il est également à noter que certains membres participent à des « dictées » organisées dans d'autres communes.

Pour les passionnés des mots, retenez la date du samedi 25 avril pour la 5^e dictée de la Bièvre Est.



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu

Hubert COLLAVET, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON élus de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier*

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Conformément à ce que nous annonçons dans notre tribune d'août 2025, et en raison de la période de communication préélectorale, nous ne publierons pas de tribune dans ce numéro.

Ce choix s'inscrit dans le respect des règles de neutralité applicables aux supports de communication communaux, telles que prévues par la législation.

Florent CHOLAT, Maire de Champagnier pour la liste *Champagnier en Commun*





CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) : 04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) : 04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'Église - Tél. 04 76 98 08 83
Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
Application mobile Illiwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

4 allée du Lavoir - Tél. 04 76 71 02 23
Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h30
à 19h et le samedi de 10h à 13h
Vacances scolaires : ouverture le mercredi de 15h à 19h et le
vendredi de 16h30 à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr
bibliotheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 86 99 / urbanisme@champagnier.fr
Fermé le mercredi

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE ANIMATION (PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS)

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 40 54 57
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

| AGENDA |

FÉVRIER

Samedi 28 février - Espace 4 Vents
20h - Théâtre « *Les Crapauds Fous* »

MARS

Vendredi 6 mars - Mairie
19h30 - Café associatif « le Coup de Vent »

Dimanche 15 mars - Mairie
8h-18h - 1^{er} tour élections municipales

Dimanche 22 mars - Mairie
8h-18h - 2nd tour élections municipales

Samedi 28 mars - Bibliothèque
10h - Café livres

AVRIL

Mercredi 1er avril - Espace 4 Vents
10h - Carnaval

Dimanche 4 avril - Espace 4 Vents
17h - Ultra Cross Champagnier

Mercredi 8 avril - Bibliothèque
10h30 - Heure du conte
14 h - Heure du jeu

Vendredi 10 avril - Bibliothèque
10h-16h - Journée « *Clash* »

Vendredi 17 avril - Espace 4 Vents
20h - Spectacle « *Trio Barock* »

Jeudi 23 avril - Bibliothèque
10h30 - Spectacle « *Un pas plus loin* »



Journal municipal d'informations / Écho Champagnard

Dépôt légal : FÉVRIER 2026

ISSN 3997-688X et pour la version en ligne ISSN 3098-4491

Réalisation, impression et distribution : commune de CHAMPAGNIER (38800 place de l'église)

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Laetitia DU ROSIER, Cindy ROSTAING, Véronique REVOL

Crédit photos : Images FREEPIK, Florent CHOLAT, Mairie, Service Animation

Réalisé sur papier certifié FSC 100% » - Tirage 650 exemplaires

